



litige avec bailleur pour non entretien du terrain sans edl

Par **nounours25**, le **01/05/2013 à 16:50**

Bonjour

J'ai loué pendant+de 10 ans une maison avec pas mal de terrain a une parente . Nous n'avons pas effectué d'État des lieux a l'entrée sachant que le terrain n'était pas entretenu, chemin en terre ,rien aux normes, pas d'eau chaude ..nous avons gravillonné le chemin , installé eau chaude ...

Elle nous a fait un courrier pour la fin du bail nous stipulant le non renouvellement du bail pour loger sa fille . Sur ce bail état indiqué entretien du terrain dans l'état. Nous lui avons rendu les clés sans état des lieux de sortie. 1 semaine après je reçois un courrier d'huissier me demandant de procéder a l'entretien du terrain sous peine de poursuite. .. peut-elle faire ceci , quelles suites risque t'il d'y avoir ? Merci

Par **janus2fr**, le **02/05/2013 à 08:07**

Bonjour,

De toute façon, puisque vous avez quitté les lieux, vous ne pouvez plus revenir faire des travaux, tout au plus, pourrait-on vous demander de les payer.

Pour cela, puisqu'il n'y a pas eu d'état des lieux de sortie contradictoire, il faut que le bailleur ait fait faire un constat d'huissier rapidement après votre départ, ce qui, hélas, semble le cas si vous avez bien été contacté par un huissier...

Par **nounours25**, le **02/05/2013 à 20:04**

Si l'huissier a fait un état des lieux ne devait-il pas le faire en ma présence. ?

Par **janus2fr**, le **03/05/2013 à 06:40**

Une fois que vous avez quitté les lieux et rendu les clés, l'huissier n'a pas à vous convoquer comme c'est le cas lorsque l'état des lieux se passe en fin de bail.